

CADETS DE GASCOGNE SECTION GYMNASTIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

Objet de la section gymnastique :

La section gymnastique des cadets de Gascogne est affiliée à la fédération française de gymnastique (FFG). Elle propose différentes activités gymniques dès l'âge de 2 ans.

Organisation générale :

La section gym est gérée par un bureau directeur constitué d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Ces trois postes peuvent être complétés par des adjoints. Toutes les personnes à jour de leur cotisation sont membres de la section gym. Les différentes activités proposées aux adhérents sont assurées par une équipe technique licenciée composée de bénévoles, entraîneurs et juges.

Inscriptions :

Les inscriptions dans les différents groupes peuvent être prises à tout moment de la saison sportive en fonction du nombre de places disponibles, sauf pour les groupes compétition où les inscriptions ne seront plus acceptées dès fin octobre (sauf cas particuliers, transferts...).

Tout nouvel adhérent a droit à 2 séances d'essai maximum après avoir fourni une décharge. Le dossier d'inscription devra être ramené complet lors de la 3^{ème} séance.

Cotisation :

La cotisation annuelle comprend une part fixe commune à tous les groupes, et reversée à la fédération (assurance de base et cotisation) et une part club spécifique en fonction du groupe choisi (frais de fonctionnement, achat de matériel et formations des bénévoles). La totalité de la cotisation annuelle est versée à l'inscription avec possibilité de paiement en plusieurs fois. En cas d'arrêt de l'activité, il n'y aura pas de remboursement.

Pour 2 cotisations ou plus, une remise famille de 15% est accordée. Un enfant participant à plusieurs activités au sein de la section gym bénéficiera du tarif famille

Obligation compétition :

- une présence régulière aux entraînements est obligatoire, clause impérative pour le maintien dans le groupe compétition.

- la participation à toutes les compétitions où le gymnaste a été inscrit en accord avec la famille est obligatoire. Un chèque de caution de 80€ sera demandé à l'inscription. Il ne sera rendu que si l'assiduité du gymnaste aux compétitions a été respectée.

- les justaucorps seront loués, les vestes sont à acquérir. Un chèque de caution de 150€ sera demandé lors de l'inscription. La tenue complète (justaucorps et veste du club) est obligatoire sur les plateaux de compétitions. Le chèque de caution sera rendu en fin d'année après restitution du justaucorps en bon état. En cas de non-respect du règlement, une pénalité financière sera déduite sur le chèque de caution.

Comportement :

En cas d'absence d'un enfant à un entraînement prévenir l'entraîneur concerné par SMS ou mail.

Un comportement respectueux à l'égard des personnes, du matériel et des locaux est exigé de chaque adhérent et des accompagnateurs (le local de rangement n'est pas une aire de jeux) sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

En dehors des horaires d'entraînement, les parents sont responsables de leurs enfants (ils sont tenus de s'assurer de la présence du moniteur et de venir les chercher dans le hall aux horaires indiqués).

Des changements de groupes ou d'horaires peuvent éventuellement intervenir en cours de saison. Ces changements seront communiqués par SMS ou mail au plus tard 24H avant sauf exception.

Durant les séances seule la présence des pratiquants concernés est autorisée dans la salle. Dans le cas, de la baby gym la présence d'un adulte par enfant est obligatoire lors des cours.

Nous invitons les parents qui le souhaiteraient à aider les bénévoles pour l'installation ou le rangement du matériel ou tout autre mission en accord avec l'entraîneur.

Pour les blessures avec certificat médical d'arrêt temporaire de la pratique sportive, un certificat médical de reprise sera demandé pour réintégrer le club.

Tenue vestimentaire :

Pour tous les pratiquants une tenue vestimentaire sportive est exigée durant les entraînements : justaucorps, legging ou short, tee-shirt ou débardeur et pieds nus ou chausson de gym.

Afin d'éviter tout accident, le port de bijoux est interdit pour la pratique des activités proposées et les cheveux longs doivent être attachés, de préférence avec des élastiques.

Responsabilité et assurance :

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels, bijoux, vêtements ou téléphone.

La section gym prend en charge la responsabilité des enfants dûment inscrits au club et uniquement durant les séances où ils sont inscrits. Ils sont couverts, par l'assurance de la licence de la fédération choisie, lors des entraînements, des compétitions et autres manifestations du club. Le club décline toute responsabilité en dehors de ces situations (ex : enfant non licencié, présence en dehors des entraînements,...)

Pour tout accident survenant lors de la pratique gymnique il est impératif de remettre sous 48 heures un certificat médical constatant la ou les blessures et de déposer une télé déclaration auprès de la fédération.

Réclamation ou dysfonctionnement :

Pour toute réclamation, litige ou observation de dysfonctionnement le seul et l'unique interlocuteur sera le bureau de la section gym. Les entraîneurs bénévoles ne sont pas habilités à prendre des décisions concernant la vie du club. Les gymnastes ou leurs représentants légaux devront faire parvenir leurs doléances au président, à la secrétaire ou sur le mail de la section.

Signature des parents

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le bureau de la section gym
Des cadets de Gascogne



Protocole sanitaire **GYMNASTE et PARENTS**

A : Consignes générales pour les parents

1. En inscrivant son enfant sur la saison sportive 2020/2021, Le responsable légal reconnaît que les risques sanitaires ne sont pas nuls mais en accepte les risques.
2. Il s'engage à signaler au club tous symptômes liés au covid-19 dans les plus brefs délais et à ne pas mettre son enfant à l'entraînement s'il est souffrant.
3. Il s'engage à expliquer les règles de fonctionnement (gestes barrière et distanciations sociales) à son enfant pour qu'il les respecte lors des entraînements.

B : Protocole général pour les gymnastes

1. Je viens à l'entraînement avec : des vêtements propres, des chaussettes ou des chaussons de gym, une grande poche marquée à mon nom pour y ranger mes affaires (vestiaire interdit !), les cheveux attachés.
2. **J'amène TOUT mon matériel PERSONNEL: ma gourde -sous peine d'exclusion du cours** (L'hydratation directement au robinet des toilettes est interdite !), mes maniques, mes chaussons de gym, mes appareils de musculation, mes engins GR, mon doudou ... et je ne les prête à personne.
3. Je prends mes dispositions avant de venir à la salle car l'accès aux toilettes est limité. (1 seule toilette pour la salle avec désinfection renforcée à chaque passage)

C : Protocole entraînement salle

1. déposer les gymnastes à la porte extérieure du hall du complexe. Attendre l'entraîneur en gardant ses distances
2. Aucun contact physique : se saluer sans se serrer la main, ni embrassade
3. se désinfecter les mains en rentrant (gel hydro alcoolique disponible sur la table du hall)
4. l'accès aux vestiaires et aux toilettes est interdit. Seuls les toilettes handicapés sont tolérés (désinfection des mains en entrant et en sortant des toilettes)
5. les portes resteront ouvertes pour minimiser les contacts
6. Pour le matériel : en cas de prêt pour la séance, conserver le matériel qui vous a été assigné pour toute la durée de l'entraînement. le poser dans un endroit sûr et s'en souvenir !
7. Il faut respecter au maximum une distanciation entre les gymnastes durant toute la séance.
8. Il faut éviter de se toucher le visage pendant l'entraînement
9. Ne pas hésiter à se désinfecter les mains dès que nécessaire à tout moment de l'entraînement : passage à la poutre, au saut.... (gel hydro alcoolique disponible dans la salle)
10. l'utilisation du **gel hydro alcoolique est incompatible avec la magnésie**. privilégier le lavage au savon ou faire sans magnésie !
11. les parents récupéreront les gymnastes du côté de la porte vitrée latérale de la salle.
12. se désinfecter les mains en sortant (gel hydro alcoolique disponible sur une caisse à côté de la porte de sortie)

Pour information :

1. La salle sera aérée entre chaque groupe d'entraînement et si possible ventilée pendant la séance.
2. les modules pédagogiques, les tapis de réception, les agrès, les engins,... seront désinfectés après chaque changement de groupe.
3. Les échauffements, les étirements et le renforcement musculaire pourront se faire en extérieur.
4. Pour les babys l'accès est limité à un seul accompagnant. les frères et sœurs sont désormais interdits.

Signature des parents

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le bureau de la section gym
Des cadets de Gascogne

